



pl 4635
Dépôt : M. Jos Scheuer
15.05.2003



MOTION

La Chambre des Députés

Considérant que le projet de loi N° 4635 sur les marchés publics ne comporte pas une obligation formelle en ce qui concerne le respect de critères écologiques, sociaux et éthiques lors de soumissions publiques,

Soulignant qu'il serait souhaitable que l'Etat fonctionne comme bon exemple à suivre et montre la voie en ce qui concerne le respect de tels critères lors de soumissions publiques et qu'il s'engage à fixer et à respecter ces critères,

Rappelant que toute politique qui se veut durable doit miser sur une politique de prévention dans le domaine écologique plutôt que sur une politique de réparation de dégâts,

Sachant que la politique des investissements publics peut influencer fondamentalement les secteurs des travaux, des fournitures et des services,

invite le Gouvernement

- à faire élaborer et à adopter, dans un délai d'un an à partir de l'entrée en vigueur de la loi en question, un règlement grand-ducal définissant des critères écologiques, sociaux et éthiques de base qui devront être inscrits dans les cahiers de charges spéciaux ;

- à faire élaborer

- o par le Ministère de l'Environnement : des critères écologiques pour les adjudicataires, ceci dans les limites de la meilleure technologie disponible et de l'offre sur le marché,
- o par le Ministère de la Coopération : des critères d'adjudication dans le respect du commerce équitable et des principes d'une économie sociale,
- o par le Ministère du Travail : des critères d'adjudication tenant compte des droits des travailleurs et notamment de la protection des mineurs ;

- à se concerter étroitement avec les organisations engagées sur les différents plans précités en vue de l'élaboration de cahiers de charges comportant des obligations pour les adjudicataires sur les plans éthiques, sociaux et écologiques.

Jos SCHEUER
Jos Scheuer

Georges SOLLFART
Georges Solffart

Jean Asselborn
Jean Asselborn

Marie Delvaux
Marie Delvaux

Kreick
Kreick